Pour ouverture et 1ère année de lancement

Pré-projet de service 2025/2026

Informer. Partager. Fédérer

CENTRE RESSOURCES Polyhandicap OCCITANIE

Informer, partager, fédérer

l'ensemble des personnes concernées par le polyhandicap

SOMMAIRE

1. **Autorisation et structure porteuse du Centre Ressources 4**
 - Autorisation 4
 - Organisme gestionnaire porteur de l'autorisation 4
 - Cadre des dispositions légales, réglementaires et références : 5
2. **Contexte 5**
3. **Public 7**
 - Personnes en situation de polyhandicap 7
 - Proches aidants – familles 9
 - Professionnels 9
 - Pourquoi contacter le Centre Ressources ? 9
4. **L'Ambition et l'identité du Centre Ressources 10**
5. **Missions et principes d'actions 11**
 - Missions du Centre Ressources 11
 - Principes d'actions 12
6. **Fonctionnement et moyens d'accès 13**
 - Moyens d'accès au Centre Ressources 13
7. **Organisation, pilotage et coordination 14**
 - Le comité de pilotage stratégique – dit COPIL 15
 - L'équipe régionale transversale 16
 - Les référents territoriaux 17
 - Animation communauté des référents : 19
 - Principes d'intervention de l'équipe des salariés du CRPO 19
 - Les structures relais et les personnes ressources 20
 - Les groupes de travail fonctionnels et thématiques 21
 - La coordination des acteurs 22
8. **Réseau(x) et Coopérations 22**
 - **Niveau 1 : les coopérations fondatrices du CRPO 23**
 - Les familles et proches aidants 23
 - Les établissements et services médico-sociaux et sanitaires et leurs structures gestionnaires 23
 - Les acteurs de la santé 24
 - **Niveau 2 : Les coopérations territoriales élargies et contributives 24**
 - Les collectivités territoriales, les services de l'État, les MDPH, la CAF et autres acteurs institutionnels 24

- Les communautés 360 24
- Les facilitateurs de projets et parcours de vie (FPPV) 25
- Les acteurs du sport adapté, des loisirs et de la culture 25
- Les structures de la petite enfance, du repérage précoce, de l'aide aux aidants et de la parentalité 25
- Les acteurs de la scolarité et de l'enseignement 26

Niveau 3 : Les coopérations opérationnelles et thématiques 26

- Les autres Centres Ressources et équipes relais du territoire 26
- Le réseau national des Centres Ressources Polyhandicap 27
- Les centres de formation et les formateurs ressources 27
- Les acteurs de la recherche et de l'innovation, 27

9. Moyens d'actions prioritaires en 2026 28

- Nos moyens d'actions prioritaires 28
- Le plan d'actions 2026 29

10. Plan d'actions et objectifs à 5 ans 30

- Informer, répertorier, centraliser et diffuser les ressources sur le polyhandicap 30
- Fédérer l'expertise et les compétences en lien avec le polyhandicap 31
- Développer les compétences des professionnels et des proches aidants 31
- Participer à l'élaboration des politiques publiques 32
- Soutenir les proches aidants 33
- Proposer un appui aux établissements médico-sociaux, sanitaires, éducatifs et aux organismes gestionnaires 33

11. Démarche Qualité et RBPP 34

- Les modalités d'évaluation des activités et de la qualité des prestations 34
- RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données 35
- La bientraitance, la prévention et la lutte contre la maltraitance 36

ANNEXE – RÉFÉRENTES TERRITORIALES 37

1. Autorisation et structure porteuse du Centre Ressources

Autorisation

L'autorisation de fonctionnement a été délivrée par l'arrêté du 15 octobre 2024, portant création du Centre Ressources Polyhandicap Occitanie au sens de l'art. L312-1 11° du CASF :

- Démarrage des activités et déploiement fonctionnel progressif du CRPO à compter du 1er septembre 2025.
- Ouverture administrative du CRPO le 12 janvier 2026, à la suite de la visite de conformité de l'ARS Occitanie.

La première année de fonctionnement s'inscrit dans une phase de structuration et de montée en charge progressive du dispositif. Le déploiement de l'ensemble des missions s'appuie sur un plan d'action à cinq ans.

La loi du 2 janvier 2002 a légitimé l'existence des Centres de Ressources, reconnaissant ainsi le fonctionnement du CRPO (article 15 modifiant l'article L312-1 du code de l'action sociale) : « Les établissements ou services, dénommés selon les cas Centres *de Ressources, centres d'information et de coordination ou centres prestataires de services de proximité, mettant en œuvre des actions de dépistage, d'aide, de soutien, de formation ou d'information, de conseils, d'expertise ou de coordination au bénéfice d'usagers, ou d'autres établissements et services.* »

Afin de lever toute confusion, le CRPO, reconnu comme établissement médico-social, n'est ni une structure d'hébergement en internat ni une structure d'externat. À ce titre, il n'est pas prévu d'accueil, de soin ni d'accompagnement direct des personnes en situation de polyhandicap.

Organisme gestionnaire porteur de l'autorisation

L'ASEI est une association à but non lucratif, agréée « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » par le préfet d'Occitanie, qui accompagne dans leur parcours de vie (professionnel, scolaire, social, familial, de soins, sportif, culturel, de la vie intime, affective et sexuelle, etc.) des personnes en situation de handicap et/ou vulnérables, quelle que soit la typologie de leur handicap et leur âge.

Dans cette optique, elle gère une centaine d'établissements et services du secteur médico-social et sanitaire qui accompagnent chaque année près de 10 000 personnes sur les régions Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Île-de-France.

Acteur de l'économie sociale et solidaire, l'ASEI rassemble plus de 3 500 professionnels et accompagne plus de 10 000 personnes, de l'Occitanie à l'Île-de-France, chaque année.

En recherche constante d'innovation, l'association développe son offre de services, met en place des dispositifs et des partenariats avec les autres acteurs de son territoire.

L'ASEI mettra au service du Centre Ressources Polyhandicap ses soixante-treize années d'expertise du handicap durant lesquelles elle a forgé de nombreux partenariats avec les acteurs des secteurs médico-social, sanitaire, de l'éducation nationale, professionnels de l'habitat, du sport, de la culture, des loisirs, etc. et particulièrement dans le domaine du polyhandicap.

Son implantation sur six des treize départements qui constituent la région Occitanie, favorisera un maillage territorial étendu.

Cadre des dispositions légales, réglementaires et références :

- La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- La stratégie quinquennale de transformation de l'offre médico-sociale dans le secteur du handicap 2017-2021 et notamment le volet polyhandicap ;
- Circulaire interministérielle relative au cahier des charges d'unité d'enseignement pour les élèves polyhandicapés du 11 septembre 2020 ;
- « L'accompagnement de la personne polyhandicapée dans sa spécificité », recommandation de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS), 2020 ;
- « Polyhandicap », expertise collective de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), réalisée à la demande de la CNSA, 2024 ;
- L'instruction budgétaire N° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/DFO/2023/60 du 15 mai 2023 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2023.

2. Contexte

Le Centre Ressources Polyhandicap Occitanie est un dispositif innovant et collaboratif, porté par l'ASEI, soutenu et financé par l'ARS Occitanie en partenariat avec de nombreux acteurs régionaux, notamment : ADAGES, l'ADAPEI 65, l'AFDAIM-ADAPEI 11, l'ALEFPA, l'ANRAS, l'APF France handicap, l'association Les Amis de l'Enfance, le Clos du Nid, la Croix-Rouge française, la Fondation OPTEO, le GIHP, le GISH, le GPF, RESO, l'UNAPEI 30, l'USSAP, l'APAJH, L'association Les Cigalières.

Le décret du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services médico-sociaux a donné une définition réglementaire du polyhandicap, au-delà de cette définition, les personnes polyhandicapées présentent de multiples vulnérabilités et des modalités de vie singulières qui mobilisent et engagent leurs parents et leurs familles, interpellent et challengent les aidants et les professionnels qui les accompagnent. La création d'un Centre Ressources régional polyhandicap doit répondre aux enjeux actuels et permettre d'apporter aux personnes polyhandicapées, l'expertise, le soutien de leurs aidants, l'inclusion dans la société et une diversité de services et d'hébergements adaptés au projet de chacun, garant de la mise en œuvre et porteur d'innovation pour répondre à leurs attentes.

La Haute Autorité de santé a élaboré des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) relatives à l'accompagnement de la personne polyhandicapée dans sa spécificité, publiées le 3 novembre 2020.

Les RBPP de l'HAS - « L'accompagnement de la personne polyhandicapée dans sa spécificité » : Nécessité « d'identifier et de fédérer à l'échelle régionale l'expertise existante en matière d'accompagnement du polyhandicap : médico-sociale et sanitaire, généraliste et spécialisée, professionnelle ou familiale ».

L'instruction budgétaire du 15 mai 2023 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées pour l'exercice 2023 a délégué à l'ARS Occitanie des crédits pour soutenir la qualité de l'accompagnement des personnes polyhandicapées, en particulier améliorer les réponses apportées par les établissements médico-sociaux dans une véritable démarche d'amélioration continue de la qualité inscrite dans la durée.

Le Centre Ressources a donc vu le jour suite à un appel à projets de l'ARS Occitanie en juin 2024.

Cet appel à projets s'inscrivait notamment dans les éléments de cadrage du volet polyhandicap de la stratégie quinquennale pour l'évolution de l'offre médico-sociale et plus précisément, la fiche action n°4 de ce document prévoyant la création dans chaque région d'une fonction ressource visant à fédérer et à diffuser les expertises en matière d'accompagnement du polyhandicap.

La stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale – Fiche action n° 4 du volet polyhandicap : « Compte tenu de la spécificité du polyhandicap il est nécessaire, pour garantir la qualité de l'accompagnement, d'identifier et de fédérer à l'échelle régionale ou infrarégionale, de l'expertise existante en matière d'accompagnement du polyhandicap ». « Assurer une fonction ressource polyhandicap dans chaque région »

Le Centre Ressources vise ainsi, en déclinaison du cahier des charges ARS Occitanie, à :

- ***« Faire monter en compétence les professionnels et les structures médico-sociales et sanitaires sur le polyhandicap, en particulier ceux qui ont des autorisations généralistes afin de permettre une mise en œuvre des recommandations des RBPP sur l'ensemble des établissements de son territoire ;***
- ***Encourager les savoirs partagés entre les familles et les professionnels sur le polyhandicap à partir de l'expertise des parents ;***
- ***Conduire des actions sur l'ensemble de la région pour apporter conseils, appui et accompagnement des aidants ;***
- ***Diffuser de l'information sur les personnes polyhandicapées afin de favoriser leur inclusion dans la cité et leur accès aux soins. »***

3. Public

Le Centre Ressources s'adresse à l'ensemble des personnes concernées par le Polyhandicap.

L'équipe peut être sollicitée directement par les personnes et leurs familles - proches aidants, les professionnels des établissements et services médico-sociaux et les structures sanitaires du territoire, les professionnels libéraux et les acteurs du droit commun souhaitant de l'aide pour mieux prendre en compte les besoins des personnes polyhandicapées dans une visée inclusive (école, activités de loisirs et culturelles, sport adapté…), ainsi que les étudiants, chercheurs et toute personne intéressée.



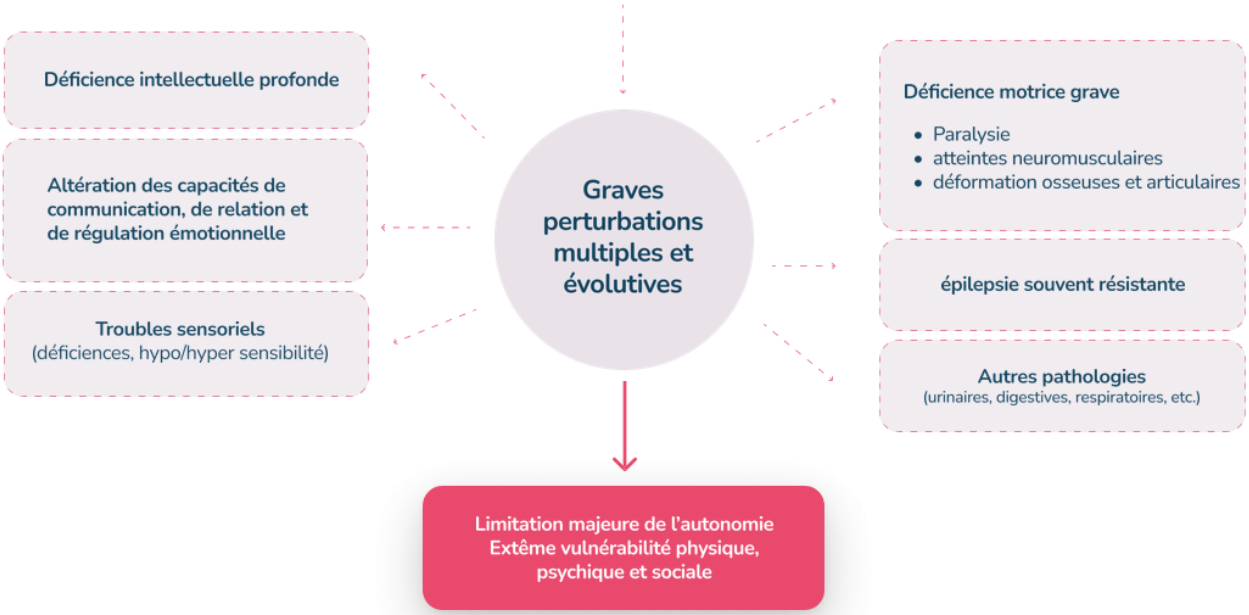
Personnes en situation de polyhandicap

Le polyhandicap est défini par le décret du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des ESMS comme :

« un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu au cours du développement, ayant pour conséquence de graves perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficience motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain et une situation évolutive d'extrême vulnérabilité physique, psychique et sociale au cours de laquelle certaines des personnes concernées peuvent présenter, de manière transitoire ou durable, des signes de la série autistique ».

Le polyhandicap :
de quoi parle-t-on ?

Atteinte cérébrale précoce
sur un cerveau en développement



Les spécificités du polyhandicap
nécessitent des mesures adaptées pour l'accompagnement et le soutien de la personne en situation de polyhandicap en raison de l'intrication des problématiques

Graves perturbations multiples et évolutives

La santé
- la douleur
- les comportements/problèmes
- le parcours de soin

Les dimensions fonctionnelles
- principes communs aux évaluations fonctionnelles
- communication et habiletés sociales
- cognition et apprentissages
- sensorialité et motricités

La vie quotidienne
- les actes essentiels
- culture, loisirs, sport, vacances
- habitat et cadre de vie

Les professionnels et la famille
- les professionnels et l'organisation des ressources
- la place de la famille et le soutient des aidants

Les transitions et la fin de vie
- les grandes étapes de la vie selon l'âge
- les transitions dans le parcours d'accompagnement
- la fin de vie

Les RBPP de la HAS (2020) - «L'accompagnement de la personne polyhandicapée dans sa spécificité»

Proches aidants – familles

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement considère comme proche aidant d'une personne : *« Son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité, son concubin, un parent ou un allié, définis comme aidants familiaux ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne ».* Cette définition, initialement conçue pour la personne âgée, peut s'appliquer au proche aidant de toute personne en situation de handicap y compris de la personne polyhandicapée.

Professionnels

Aux professionnels des secteurs du sanitaire, du médico-social, des services intervenant à domicile, de structure de droit commun.

Les professionnels doivent être entendus au sens large. Il s'agit des professionnels :

- *Des structures médico-sociales intervenant à titre principal auprès des personnes polyhandicapées ;*
- *Des professionnels des établissements de santé, dans le cadre de la prévention et de l'accès aux soins, que cet accès soit dédié au handicap ou de droit commun ;*
- *Des professionnels des services à domicile ;*
- *Des professionnels en libéral, généralistes ou spécialistes ;*
- *Des rééducateurs.*

Aux professionnels de l'éducation nationale, périscolaires : Enseignants, directeurs, professionnels des CLAE, de la restauration, etc.

Aux professionnels des secteurs sportifs, culturels, des loisirs : Clubs sportifs adaptés ou de droit commun, médiathèques, ludothèques, musées, cinémas, salles de spectacles, centres de loisirs, etc.

Aux institutions : organismes gestionnaires - ARS Occitanie – aux DDARS, CD, MDPH – Instituts de formation, etc.

Pourquoi contacter le Centre Ressources ?

S'informer et accéder à des ressources sur le polyhandicap,	**Echanger** sur un besoin spécifique	**Participer** à des temps d'échanges et café thématiques entre parents et aidants,
Être formé sur le polyhandicap et participer à des actions, des sensibilisations, des ateliers...	**Intégrer un réseau territorial** et des groupes de travail thématiques,	**Partager** un projet, une idée et contribuer à la structuration du réseau....

4. L'Ambition et l'identité du Centre Ressources

Notre ambition

Informer, partager et fédérer

Le Centre Ressources Polyhandicap Occitanie a pour ambition d'informer, partager et fédérer l'ensemble des parties prenantes concernées par le polyhandicap : familles, professionnels, institutions et acteurs du droit commun.

Accessible
Parce qu'il parle à tous, avec un langage simple et compréhensible.

À l'écoute et dans l'interaction
Parce qu'il construit ses réponses à partir de la réalité des familles, des professionnels et des institutions.

Fédérateur
Parce qu'il relie les acteurs, les territoires, ainsi que les savoirs et expertises. Il crée du lien entre ceux qui, jusqu'ici, ne se parlaient pas toujours.

Spécifique
Parce qu'il a été conçu par et pour des personnes concernées, en réponse aux besoins spécifiques liés au polyhandicap.

Ancré
Il est enraciné dans le quotidien des familles, des professionnels et des institutions.

Structurant
Il apporte des repères et des expertises pour clarifier des situations complexes. En s'appuyant sur la recherche, l'expérimentation et l'innovation, il favorise une progression continue tournée vers l'avenir.

Constant
Il est présent dans la durée, fiable et engagé dans le temps.

Fiable
Des informations justes, vérifiées et actualisées, sur lesquelles chacun peut compter. Le Centre Ressources apporte des repères clairs, organise ce qui paraît flou et rend lisible ce qui ne l'était pas.

Régional
Parce qu'il connaît son territoire et adapte ses réponses aux spécificités de l'Occitanie.

Pragmatique
Parce qu'il privilégie les réponses concrètes et utiles, adaptées aux réalités du polyhandicap.

5. Missions et principes d'actions

Missions du Centre Ressources



Le Centre Ressources Polyhandicap Occitanie est un **réseau régional de confiance et de coopération**, fondé sur la proximité, l'écoute et la co-construction.

Il diffuse des **ressources fiables, validées et accessibles**, croise les savoirs des professionnels et des familles, et veille à ce que l'information reste claire, compréhensible et actualisée.

En favorisant la coopération entre acteurs et en s'ancrant dans les **réalités du territoire**, il soutient la continuité des parcours de vie et la construction de réponses collectives adaptées.

→ Une vision positive, écologique et citoyenne du polyhandicap

Principes d’actions

Le Centre Ressources Polyhandicap Occitanie s’inscrit dans une logique de **subsidiarité**, en intervenant en appui et en complémentarité lorsque les ressources de proximité ou de droit commun ne permettent pas, à elles seules, de répondre aux besoins spécifiques liés au polyhandicap.

L'action du CRPO s'inscrit dans une démarche de **proximité**, attentive aux spécificités des territoires et aux environnements de vie des personnes polyhandicapées, en favorisant les rencontres et la mobilisation des ressources locales.

Fiabilité

Diffuser des ressources validées, reconnues et enrichies des savoirs d’expérience des familles et des professionnels.

Pouvoir d’agir

Œuvrer pour que chaque personne en situation de polyhandicap soit reconnue comme actrice de son parcours et citoyenne à part entière.
Favoriser sa participation dans la société, dans le droit commun, en soutenant son pouvoir d’agir et l’expression de ses choix.

Continuité

Soutenir des parcours fluides, en créant du lien entre les étapes et entre les acteurs. Maintenir un réseau d’informations, de savoirs et de ressources qui s’enrichit et se renouvelle. Le Centre Ressources Polyhandicap Occitanie veille à ce que les liens, les repères et les connaissances restent accessibles et actualisés.

Coopération

Croiser les savoirs et les expertises des personnes polyhandicapées, des familles et proches aidants, des professionnels des établissements et services, des intervenants à domicile et des professionnels libéraux, afin de favoriser des réponses collectives adaptées aux réalités de vie des personnes.

Fiabilité

Diffuser des ressources validées, reconnues et enrichies des savoirs d’expérience des familles et des professionnels.

Clarté

Rendre l’information lisible, compréhensible et facilement accessible à tous les publics concernés.

6. Fonctionnement et moyens d'accès

Le Centre Ressources Polyhandicap Occitanie couvre l'ensemble de la région grâce à un maillage territorial. Une équipe régionale de coordination est implantée à Ramonville-Saint-Agne en Haute-Garonne, et chaque département a un référent territorial assurant un lien de proximité avec les acteurs locaux.

Le site principal du CRPO situé provisoirement au sein des locaux du siège de l'ASEI à Ramonville-Saint-Agne, est ouvert 210 jours par an, principalement du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Des espaces d'accueil, de rendez-vous individuels et d'actions collectives (webinaires, actions de sensibilisation, journées régionales, cafés des parents, groupes de parole, etc.) peuvent être organisés par le CRPO, y compris en soirée ou certains jours de week-end, afin de faciliter la participation du plus grand nombre.

Les référents territoriaux proposent des temps de présence hebdomadaires dans chaque département. La liste des référents, précisant leur lieu d'exercice et leurs modalités de contact, est présentée en annexe du présent document.

L'accès aux personnes ressources, par l'intermédiaire des référents territoriaux et de l'équipe de coordination régionale, s'effectue sur rendez-vous, en fonction des disponibilités des professionnels concernés.

Moyens d'accès au Centre Ressources

- **Par téléphone** : les supports de présentation du CRPO (plaquette, site Internet, Newsletter) mentionnent les numéros de téléphone du site principal et des référents territoriaux ainsi que leurs horaires d'accès.

- **Par mail :** le CRPO dispose d'une adresse mail générique régionale : contact@crpo.fr Les demandes seront affectées aux professionnels compétents pour y répondre. L'équipe régionale s'assurera qu'une réponse a été apportée dans des délais raisonnables.

- **Par Visio :** des rendez-vous par Visio pourront être proposés afin de favoriser un contact plus personnel sans toutefois nécessiter le déplacement des bénéficiaires du CRPO.

- **Physiquement :** sur rendez-vous dans les locaux du site principal auprès de l'équipe régionale ou des référents territoriaux dans différents lieux en proximité et au plus proche du domicile de la personne à l'origine de la demande.

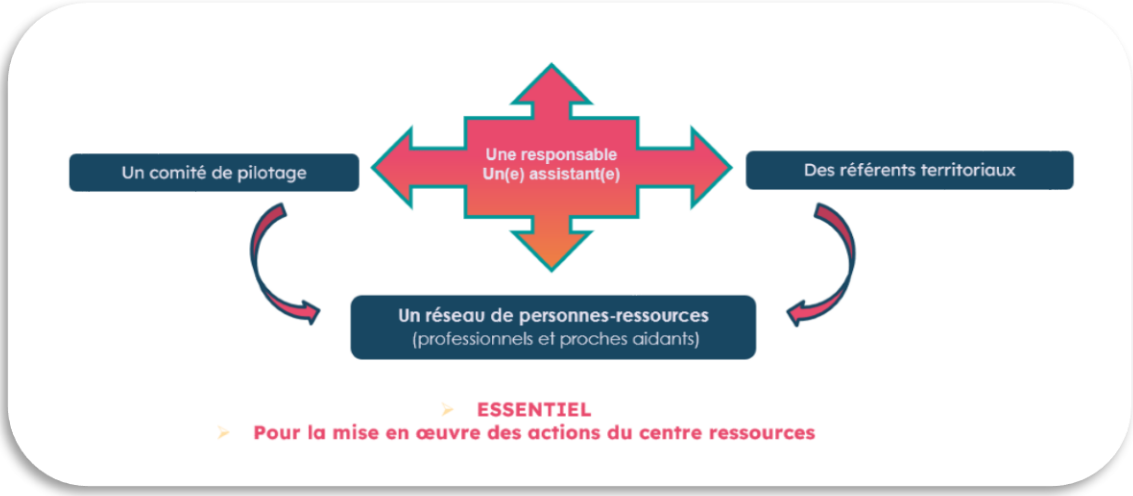
7. Organisation, pilotage et coordination

Chaque membre et partie prenante du Centre Ressources (membres COPIL, salariés, référents, personnes-ressources, partenaires, intervenants, participants aux groupes de travail thématiques, formateurs, etc…) s'engage à contribuer activement à la vie du dispositif et à porter collectivement les ambitions, principes d'actions et missions du Centre Ressources.

Cet engagement implique de respecter les valeurs de coopération, de bientraitance et de respect mutuel, mais aussi de participer à la dynamique partenariale et à la co-construction des priorités

Concrètement, les membres et partenaires s'engagent à :

- Participer régulièrement aux réunions et aux travaux,
- Relayer l'information auprès de leurs réseaux respectifs,
- Respecter la confidentialité des échanges,
- Contribuer à la co-construction des décisions dans un esprit collaboratif et bienveillant,
- Connaître et s'inscrire dans le cadre fixé par le cahier des charges régional ARS Occitanie.
- S'inscrire dans le cadre des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP HAS),
- Veiller à ce que les actions menées soient spécifiques au polyhandicap et adaptées aux besoins particuliers des personnes concernées,
- Prendre connaissance de la charte de fonctionnement du CRPO et s'engager à la respecter.
- Cette charte viendra préciser les valeurs, principes éthiques et modalités de collaboration du Centre Ressources. »



- Le COPIL (Comité de Pilotage) définit les orientations et les priorités d'action.
- La responsable supervise, anime coordonne les actions sur la région et est soutenue par une assistante au niveau transversal et régional.
- Les référents territoriaux favorisent le maillage sur le territoire et dynamisent les synergies entre les différents acteurs.
- Un réseau de structures et/ou personnes-ressources ou expertes ou dans chaque territoire.

Le comité de pilotage stratégique – dit COPIL

Le Comité de Pilotage constitue l'instance stratégique du Centre Ressources Polyhandicap Occitanie (CRPO). Il définit les grandes orientations du centre, dans une logique de co-construction entre les familles, les professionnels, les institutions et personnes morales gestionnaires d'ESMS Polyhandicap.

Le COPIL s'appuie sur :

- L'équipe du CRPO (directrice, responsable, assistante, référents territoriaux),
- Les contributions de professionnels du terrain, familles, institutions et partenaires du réseau.

Missions

- Définir la stratégie globale du Centre Ressources et les priorités pluriannuelles (feuille de route, priorités territoriales, objectifs stratégiques).
- Assurer la cohérence des missions du Centre Ressources (information, ressources, appui aux professionnels et aux familles, formation, diffusion de l'expertise, maillage territorial) avec les recommandations nationales.
- Prioriser les thématiques et actions au regard des besoins identifiés sur les territoires.
- Suivre l'avancement des actions : état d'exécution, ajustements, arbitrages, actualisation de la feuille de route.
- Suivre et orienter les groupes de travail thématiques.
- Renforcer la représentativité géographique et d'expertise.
- S'appuyer sur les référents territoriaux et les relais départementaux pour remonter les besoins, signaux faibles, indicateurs et réalités locales.
- Contribuer à la promotion, à la lisibilité et au développement du CRPO.
- Évaluer et élaborer le rapport d'activité et le rapport financier.

Composition

Le COPIL est composé de **trois collèges à représentativité égale** :

- **Collège 1 – Personnes morales :** Organismes gestionnaires, institutions, partenaires.
- **Collège 2 – Familles :** Parents, proches aidants, associations représentatives.
- **Collège 3 – Professionnels :** Praticiens, acteurs de terrain, experts du polyhandicap.

Composition numérique

- 7 membres titulaires + 7 membres suppléants / collège.
- Les suppléants participent pleinement aux réunions mais ne disposent pas du droit de vote.
- Une interversion titulaires/suppléants peut être réalisée à mi-mandat.
- Mandat de 2 ans (renouvelable) pour maintenir une dynamique et ouvrir à de nouveaux acteurs.

Présence élargie et ressources

- **ARS Occitanie** : systématiquement conviée, intervention selon les besoins de l'ordre du jour.
- **Personnes ressources invitées ponctuellement** (experts, référents territoriaux, partenaires selon thématiques).

Organisation des réunions

- **Fréquence :**
 - Première année : tous les deux mois.
 - Années suivantes : 2 à 4 réunions par an.
 - Réunions supplémentaires possibles lors de phases structurantes ou préparatoires à un événement.
- **Modalités :** réunions tenues en visioconférence (Teams).
- **Convocation :** ordre du jour + documents préparatoires envoyés une semaine avant.
- **Animation :** assurée par la directrice et la responsable du CRPO.
- **Suivi :** un compte rendu écrit est diffusé à l'ensemble des membres après chaque réunion.

Modalités de décision

Les décisions sont recherchées par **consensus**. La décision est prise à la **majorité simple des membres titulaires présents ou représentés**. Cette modalité vise à garantir la réactivité, la fluidité et la dynamique du Centre Ressources.

L'équipe régionale transversale

La responsable du CRPO a pour fonction :

- D'organiser le fonctionnement du CRPO sur l'ensemble du territoire.
- De coordonner les référents territoriaux et d'organiser leurs actions dans un cadre harmonisé.
- De réunir et d'animer le comité de pilotage et d'effectuer le suivi des décisions prises.
- De réunir les groupes de travail fonctionnels et thématiques en s'appuyant sur les référents territoriaux.
- D'assurer la réalisation des missions du CRPO dans le respect de la politique stratégique, des objectifs annuels définis par le COPIL et du cadre budgétaire.
- De gérer les ressources humaines du CRPO.
- De représenter le CRPO dans les instances extérieures.
- De dynamiser et mobiliser le réseau des partenaires en lien avec le porteur administratif ASEI.
- D'être garant de la stratégie de communication (site Internet, newsletter, etc.) et de réaliser la veille documentaire.
- De réaliser, en collaboration étroite avec l'assistante et les référents territoriaux, l'accueil téléphonique et l'accueil physique dans les locaux du CRPO ou en proximité sur les territoires selon les besoins (points relais, établissements partenaires, domicile…).

Une assistante

L'assistante du Centre Ressources Polyhandicap Occitanie contribue à la mise en œuvre opérationnelle du projet de service et au bon fonctionnement du CRPO, en appui à la responsable et en lien étroit avec les référents territoriaux.

L'assistante a pour fonction de :

- Participer à l'accueil, l'information et l'orientation des publics,
- Apporter le soutien administratif, logistique et organisationnel nécessaire au déploiement des missions du CRPO,
- Contribuer à la préparation, à l'organisation et au suivi des instances de travail (comité de pilotage, groupes thématiques, temps collectifs, événements),
- Participer à la gestion des outils de communication et à la valorisation des actions du CRPO.

En lien étroit avec la responsable du CRPO, il/elle concourt à la qualité du fonctionnement interne, à la circulation de l'information et à la lisibilité de l'action du centre auprès des partenaires, des professionnels et des publics concernés.

La responsable et l'assistante sont placés sous la responsabilité de la directrice Développement, Parcours et Projets de l'ASEI pour le lancement et la première année de fonctionnement. Une fois le Centre Ressources Polyhandicap Occitanie installé, les instances structurées et les partenariats consolidés, les modalités de rattachement et d'organisation de la direction du CRPO pourront être réexaminées, en lien avec l'ARS et le porteur, afin d'être adaptées à la maturité du dispositif et à ses besoins. »

Les référents territoriaux

Les missions du CRPO s'étendent à l'ensemble du territoire de l'Occitanie. Compte tenu de l'étendue du périmètre géographique concerné, soit 72 724 Km, une organisation favorisant un maillage territorial au plus près des bénéficiaires du CRPO et des particularités locales, est indispensable.



Chaque territoire dispose d'un référent territorial et de structures relais (et/ou personnes ressources). Les référents territoriaux sont identifiés au sein des établissements et services gérés par les membres et les partenaires du CRPO qui accompagnent des personnes polyhandicapées. Ils sont mis à disposition du CRPO par conventionnement de mise à disposition et refacturés au CRPO correspondant à un temps dédié de 0.20 ETP soit une journée par semaine.

Les référents territoriaux (liste en annexe) sont des professionnels de terrain qui interviennent au quotidien auprès de personnes en situation de polyhandicap et sont déjà fortement ancrées dans leurs territoires. Une attention particulière est portée, lors de leur identification, à la constitution d'un réseau pluriel, intégrant à la fois des établissements accompagnant des enfants et des adultes, ainsi que la diversité des corps de métiers (accompagnement éducatif, soins, rééducation).

Cette diversité favorise une approche globale et diversifiée de la personne polyhandicapée. Les référents territoriaux formeront une communauté coordonnée par La responsable du CRPO Occitanie. Ils interviendront sur leur département d'affectation mais seront également susceptibles d'être professionnel ressource d'un autre référent territorial sollicité sur une question relevant de leur compétence.

Leurs fonctions consisteront notamment à :

- Réaliser l'accueil téléphonique sur le territoire concerné et organiser l'accueil physique.
- Informer et orienter les familles.
- Participer à l'identification des sources d'information existantes sur le polyhandicap.
- Participer à la cartographie des acteurs du territoire intervenant sur le polyhandicap.
- Repérer les besoins et identifier l'insuffisance de l'offre et en informer le CRPO.
- Participer à l'alimentation de la newsletter et du site Internet sur le fond.
- Promouvoir le CRPO.
- Participer à l'identification des membres du comité d'experts et des groupes de parents ressources du territoire concerné.
- Mobiliser les partenaires du territoire concerné dans le cadre des missions qui lui sont déléguées.
- Participer à l'organisation et à l'animation des actions de sensibilisation, de formation sur le territoire concerné.
- Participer à l'organisation des actions d'innovation et de recherche sur le territoire concerné.
- Participer à l'organisation de la journée régionale sur le polyhandicap.
- Organiser des rencontres, des échanges, sur des thématiques prédéfinies.
- Connaitre les bonnes pratiques (RBPP), les outils, supports, méthodes, adaptés à l'accompagnement de la personne polyhandicapée.
- Proposer des actions/ressources innovantes et expérimentales.

Le travail des référents se fait en proximité avec les familles et proches aidants afin de favoriser la double expertise et de consolider la connaissance fine des territoires.

Au-delà de leur rôle de relais opérationnels, les référents territoriaux jouent également un rôle structurant dans la compréhension des réalités territoriales. À ce titre, elles contribuent à l'identification des besoins, à la remontée des signaux faibles, des initiatives locales et des difficultés rencontrées, afin d'alimenter les priorités d'action du CRPO, les travaux du COPIL et les échanges avec les partenaires institutionnels.

Animation communauté des référents :

L'animation de la communauté des référents est assurée par la responsable du CRPO, avec le soutien de l'assistant, dans une logique de co-construction.

Les modalités d'animation envisagées sont les suivantes :

- Une réunion collective trimestrielle en présentiel, sur le site principal du CRPO ou dans des structures relais,
- Une réunion mensuelle en visioconférence,
- Des temps de suivi individuel avec la responsable (en visioconférence ou par téléphone). Ces échanges bilatéraux permettront de faire des points d'étapes réguliers autour de l'avancée des missions sur les territoires, du partage de situations complexes, de l'identification des besoins et des priorités d'action.

Un espace de travail numérique collaboratif permettra le partage de documents, de ressources bibliographiques et favorisera les échanges réguliers et directs entre les référents.

Les présentes modalités d'animation de la communauté seront ainsi mises en œuvre sur la première année de fonctionnement et pourront évoluer en fonction des besoins du Centre Ressources À ce titre, les conventions de mise à disposition des référents prévoient des temps réguliers d'échange avec leurs équipes de direction (réunions biannuelles) permettant d'ajuster le fonctionnement si nécessaire.

Principes d'intervention de l'équipe des salariés du CRPO

L'accompagnement et les réponses apportées par le CRPO se fondent sur les principes d'intervention ci-dessous. Ils sont partagés par l'ensemble de l'équipe (responsable, assistante, référents territoriaux, etc.), quelle que soit la place de chacun dans la structure.

Disponibilité, écoute

Chacun prend le temps d'accueillir les demandes. Toutes les demandes sont traitées quelle que soit la question ou la personne. Prêter une attention et une écoute particulières à chaque situation, c'est aussi pouvoir réorienter les demandes si besoin auprès d'interlocuteurs plus à même d'y répondre. L'équipe du CRPO est impliquée dans sa transversalité.

Ouverture d'esprit

L'équipe du CRPO questionne d'autres interlocuteurs, d'autres intervenants, elle est aussi à l'écoute d'approches différentes et complémentaires dans le but d'avoir diverses références et de répondre le plus objectivement possible. Cette ouverture d'esprit est garantie par une réflexion et des échanges au sein de l'équipe.

Confidentialité, discrétion

L'équipe s'impose un devoir de discrétion vis-à-vis des familles et des professionnels du social et du médico-social.

Les structures relais et les personnes ressources

Dans une logique de développement progressif de son maillage territorial, le Centre Ressources Polyhandicap Occitanie (CRPO) envisage de s'appuyer, au-delà des référents territoriaux, sur un réseau élargi de structures relais et de personnes ressources.

Ce réseau, appelé à se structurer progressivement, vise à renforcer l'ancrage territorial du CRPO, à favoriser la circulation des savoirs et à soutenir une dynamique collaborative au plus près des besoins des personnes polyhandicapées, de leurs familles et des professionnels.

Les structures relais et personnes ressources viendraient ainsi compléter l'action des référents territoriaux, en apportant leur expertise, leur connaissance fine du territoire et leur capacité à contribuer aux actions portées par le CRPO.

- **Les structures relais** sont des établissements et services médico-sociaux dont les organismes gestionnaires ont validé leur participation en qualité de structures relais. Il peut également s'agir d'établissements partenaires du secteur sanitaire ou associatif Un professionnel sera désigné pour être l'interlocuteur privilégié, la porte d'entrée, des référents territoriaux et de la responsable du CRPO.
- **Les personnes ressources** peuvent être :
 - Des professionnels des structures relais
 - Des professionnels, à titre individuel, notamment pour les libéraux ou intervenant au domicile souhaitant s'investir dans la structuration du CRPO.
 - Des familles et proches aidants

Les structures relais et les personnes ressources doivent :

- Être présents sur un ou plusieurs des 13 départements de l'Occitanie ;
- Intervenir dans le soin ou l'accompagnement de la personne polyhandicapée.

La responsable et les référents territoriaux s'appuieront sur les structures relais et les personnes ressources pour :

- Répondre aux sollicitations des bénéficiaires du CRPO sur leur domaine de compétences ;
- Contribuer à la cartographie des besoins, des ressources et des pratiques existantes sur les territoires ;
- Participer aux études, réflexions menées sur les thématiques en lien avec le polyhandicap ;
- Contribuer à l'organisation et à l'animation d'actions telles que des webinaires, temps d'échanges, colloques, ou encore à la journée régionale sur le polyhandicap ;
- Participer, le cas échéant, à des démarches d'expérimentation, d'évaluation ou de recherche afin d'expérimenter et évaluer les outils, méthodes, supports ;
- Participer à l'alimentation du site Internet et de la newsletter du CRPO.

Les modalités de collaboration avec les structures relais et les personnes ressources pourront, le cas échéant, faire l'objet d'une formalisation par convention, précisant le cadre d'intervention, les engagements réciproques et les modalités de participation au réseau du CRPO.

Les groupes de travail fonctionnels et thématiques

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions, le CRPO s'appuiera sur des groupes de travail fonctionnels et thématiques, constitués en cohérence avec les priorités définies dans la feuille de route du Centre Ressources, et en articulation avec les objectifs stratégiques à cinq ans.

Ces groupes de travail pourront également être ajustés au fil de l'eau, en fonction des besoins émergents identifiés sur les territoires, des remontées des acteurs, des familles et des référents territoriaux, ainsi que de l'évolution des contextes et des enjeux.

Deux types de groupes de travail seront distingués :

- **Les groupes de travail transversaux**, dont l'objectif est de soutenir et structurer l'action globale du CRPO. Ils pourront notamment porter sur des sujets tels que la formation et la montée en compétences des acteurs, le maillage partenarial et territorial, ou encore la préparation et l'animation de temps forts régionaux (journée régionale polyhandicap, séminaires, rencontres inter-acteurs…). Ces groupes visent à renforcer la cohérence, la lisibilité et l'impact des actions menées par le Centre Ressources.
- **Les groupes de travail thématiques**, ayant pour vocation d'analyser des problématiques spécifiques liées au polyhandicap. Ils permettront d'approfondir des sujets ciblés, d'identifier les enjeux, les freins et les leviers, et de co-construire des réponses adaptées aux besoins des personnes polyhandicapées, de leurs proches et des professionnels.

Dans tous les cas, ces groupes de travail associeront des familles et aidants, des personnes-ressources identifiées sur les territoires, ainsi que des professionnels issus des champs de l'éducation, du médico-social, du sanitaire et, le cas échéant, de la recherche. La participation des familles et des aidants constitue un principe transversal, quel que soit le type de groupe de travail, dans une logique de reconnaissance des savoirs expérientiels et de co-construction.

Le choix de constituer des groupes de travail, plutôt que des comités techniques d'experts, s'inscrit dans une volonté affirmée de favoriser une dynamique participative, décloisonnée et résolument opérationnelle. Ces groupes de travail ont vocation à produire des livrables concrets et utiles, tels que des notes de synthèse, des guides, des repères méthodologiques, des outils, des supports de communication ou des recommandations opérationnelles.

Les groupes de travail seront organisés et animés par l'équipe du Centre Ressources, qui veillera à proposer, lorsque cela est pertinent, des modalités de copilotage associant des acteurs du terrain ou des personnes-ressources. Une méthodologie claire et partagée sera systématiquement définie pour chaque groupe de travail : objectifs et finalité, feuille de route, nombre et durée des rencontres, ordre du jour, livrables attendus et calendrier prévisionnel.

Cette organisation vise à garantir l'efficacité des travaux menés tout en respectant le temps précieux et l'engagement des participants.

La coordination des acteurs

La coordination réalisée par la responsable, au moyen d'une feuille de route annuelle validée par le COPIL. Cette feuille de route définira les actions (actions de sensibilisation, de formations, colloques, Webinaires, etc.) à mener l'année suivante pour le compte du CRPO. La responsable s'appuie sur l'équipe du CRPO et les référents territoriaux pour garantir la bonne exécution des missions et l'adaptation des actions aux réalités locales.

Les actions seront :

- Soit réalisées au niveau régional avec l'appui des référents territoriaux et pilotées par la responsable ;
- Soit réalisées au niveau départemental et pilotées par les référents territoriaux avec l'appui du coordonnateur ;
- Soit propres à un ou plusieurs départements et pilotées par les référents territoriaux concernés avec l'appui du coordonnateur.

De supports harmonisés, élaborés par la responsable avec le soutien de l'assistante et le cas échéant, l'appui des référents territoriaux seront utilisés dans le cadre du fonctionnement du CRPO. Exemples : supports de présentation du CRPO, modèle de plan d'actions territoriaux, formulaire à renseigner en vue de l'alimentation du site Internet et de la newsletter, formulaire d'évaluation des actions du CRPO, etc.

8. Réseau(x) et Coopérations

Qu'il en soit l'instigateur ou un partenaire, le Centre Ressources Polyhandicap Occitanie (CRPO) s'inscrit dans une dynamique de coopération large et structurée, en interaction avec des acteurs multiples — institutionnels, associatifs, sanitaires, médico-sociaux, éducatifs, culturels et scientifiques — dans la mise en œuvre des projets qu'il initie ou auxquels il contribue.

Cette dynamique vise notamment :

- **La construction d'une connaissance fine et infra-territoriale, prenant en compte les spécificités des territoires de la région Occitanie ;**
- **La coopération avec l'ensemble des acteurs intervenant auprès des personnes en situation de polyhandicap, dans une logique de complémentarité et de décloisonnement.**

Afin d'exercer pleinement son rôle d'animateur de réseau, le CRPO veille à favoriser la pluridisciplinarité, la reconnaissance des compétences et des missions de chacun, ainsi que la mise en dialogue des expertises professionnelles, institutionnelles et expérientielles.

Le fonctionnement du CRPO repose sur la fédération et la mobilisation des acteurs du territoire intervenant dans l'ensemble des domaines de la vie d'une personne polyhandicapée : santé, vie familiale, petite enfance, scolarité, vie sociale, vie intime, affective et sexuelle, sport, loisirs, culture, citoyenneté, etc.

Chaque partenaire apporte son expertise afin de concourir collectivement à la réalisation des missions du CRPO. Cette coopération favorise :

- Une amélioration de la qualité des réponses apportées aux bénéficiaires, nécessitant des compétences pluridisciplinaires rarement réunies au sein d'une seule institution ;
- Des réponses de proximité, tenant compte des spécificités locales ;
- Une approche globale et coordonnée de la personne polyhandicapée ;
- Une lutte contre l'isolement et le cloisonnement des acteurs ;
- L'identification du CRPO comme porte d'entrée unique pour les bénéficiaires, ouvrant vers un large champ de ressources et de possibles ;
- Un appui à la mise en œuvre de la Réponse Accompagnée Pour Tous et Chacun sur le territoire.

Le CRPO intervient à l'échelle de l'ensemble de la région Occitanie. Il veille à rester accessible et à mobiliser équitablement les acteurs du territoire, en portant une attention particulière aux territoires ruraux, à la diversité démographique régionale, à la qualité des partenariats et à la pluralité des collectivités territoriales.

Les cercles de coopération du CRPO : Les coopérations portées par le CRPO s'organisent selon différents niveaux d'implication et de formalisation, allant de partenariats structurants et pérennes à des coopérations plus ponctuelles ou thématiques, mobilisées en fonction des besoins identifiés, des projets menés et des réalités territoriales.

Niveau 1 : les coopérations fondatrices du CRPO

Le cœur du réseau du Centre Ressources Polyhandicap Occitanie

Ce premier niveau de coopération constitue le socle du fonctionnement du CRPO. Il regroupe les acteurs au plus près de la personne polyhandicapée et de ses parcours de vie. Ces coopérations sont continues, fortement impliquées dans la gouvernance, l'organisation et la mise en œuvre des missions du Centre Ressources. Elles garantissent l'ancrage territorial, la pertinence des réponses apportées et la cohérence des actions menées.

Les coopérations fondatrices du CRPO reposent sur l'implication conjointe de :

➢ Les familles et proches aidants

Les familles et proches aidants qui occupent une place centrale dans le fonctionnement du CRPO. Le Centre Ressources se construit avec elles, en reconnaissant leurs savoirs expérientiels comme constitutifs de l'expertise du polyhandicap. Elles sont associées, à tous les niveaux, à la gouvernance, aux groupes de travail transversaux et thématiques, ainsi qu'aux actions de sensibilisation, de formation et de partage de ressources, dans une logique de partenariat durable.

➢ Les établissements et services médico-sociaux et sanitaires et leurs structures gestionnaires

Ces établissement et structures participent à la gouvernance du CRPO et contribuent à la mise en œuvre de ses missions. Ils mobilisent des professionnels ressources, mettent à disposition les référents territoriaux et les structures ressources, et participent aux actions de sensibilisation, de formation, de recherche, à l'enrichissement du fonds documentaire, à la cartographie des acteurs, ainsi qu'à l'accueil et à l'orientation des bénéficiaires.

- **Les acteurs de la santé**

Les acteurs de la santé incluant les praticiens des consultations dédiées et adaptées, les centres hospitaliers, les cliniques, les réseaux de santé, les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) et les professionnels libéraux spécialisés. Ils participent au fonctionnement et à la gouvernance du CRPO et contribuent à l'amélioration de l'accès aux soins adaptés, aux actions de prévention, de dépistage, de sensibilisation et de formation, ainsi qu'aux réflexions sur les parcours de soins et l'habituation aux soins des personnes polyhandicapées.

Niveau 2 : Les coopérations territoriales élargies et contributives

L'écosystème territorial et l'inclusion

Ce second niveau de coopération regroupe des acteurs dont l'implication peut varier selon les territoires, les contextes locaux et les projets menés. Il participe à l'inclusion, à l'accès aux droits, à la prévention des ruptures de parcours et à l'inscription des personnes polyhandicapées dans leur environnement social et citoyen.

Relèvent de ce niveau de coopération :

- **Les collectivités territoriales, les services de l'État, les MDPH, la CAF et autres acteurs institutionnels**

Ces acteurs seront mobilisés pour favoriser l'articulation des politiques publiques, l'accès aux droits et la coordination des parcours.

Le CRPO développera des coopérations avec ces acteurs afin de faciliter la circulation de l'information, de renforcer la compréhension mutuelle des dispositifs existants et de contribuer à une meilleure lisibilité des parcours pour les personnes concernées et leurs proches. Ces coopérations visent notamment à améliorer l'orientation, à prévenir les ruptures de parcours et à soutenir la mise en œuvre de réponses coordonnées, adaptées aux spécificités territoriales.

Les acteurs institutionnels pourront être associés aux réflexions portées par le CRPO, aux groupes de travail thématiques ou transversaux, ainsi qu'aux actions de sensibilisation et de partage de ressources, dans une logique de complémentarité des rôles et de respect des compétences de chacun.

À travers ces partenariats, le CRPO entend contribuer à une articulation plus fluide entre les politiques publiques nationales et territoriales, les dispositifs de droit commun et les réponses spécialisées, au service d'une approche globale, cohérente et continue des parcours des personnes polyhandicapées.

- **Les communautés 360**

Les communautés 360 avec lesquelles le CRPO développera des modalités de partenariat visant à articuler information, conseil, orientation et appui aux parcours en lien avec le polyhandicap.

La responsable et les référents territoriaux prendront l'attache des communautés 360 de chaque territoire d'Occitanie afin de présenter le CRPO (organisation, fonctionnement, missions) et mener une réflexion visant à définir les modalités du partenariat et la répartition des fonctions entre les deux structures s'agissant notamment de l'information, du conseil et de l'orientation en lien avec le polyhandicap.

La présence des membres fondateurs du CRPO Polyhandicap dans la presque totalité des communautés 360 de la région Occitanie facilitera cette démarche.

➢ Les facilitateurs de projets et parcours de vie (FPPV)

Le CRPO facilitera la visibilité des FPPV en les intégrant à la cartographie des acteurs du territoire.

Les FPPV pourront bénéficier des prestations du CRPO et notamment de la montée en compétences sur le polyhandicap et, à l'inverse, le CRPO orientera les personnes polyhandicapées et leurs proches aidants vers les FPPV, pour les accompagner dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets, lorsque ces personnes estiment qu'une aide extérieure est nécessaire.

➢ Les acteurs du sport adapté, des loisirs et de la culture

Ces acteurs seront mobilisés pour agir avec le CRPO sur les territoires :

- Participer à la cartographie des acteurs du territoire ;
- Alimenter le fonds documentaire du site Internet et participer à la rédaction de la newsletter ;
- Renseigner et accompagner les personnes polyhandicapées et leurs familles adressées par le CRPO ;
- Participer aux actions de sensibilisation, de formation des proches aidants et des professionnels ;
- Intervenir dans les colloques, les webinaires, les journées d'étude, les actions de recherche, organisés par le CRPO ;
- Participer aux réflexions, études organisées par le CRPO autour de l'inclusion, du bien-être, etc. des personnes polyhandicapées et de leur famille.

➢ Les structures de la petite enfance, du repérage précoce, de l'aide aux aidants et de la parentalité

Ces structures contribuent à l'inclusion, au bien-être et à la participation sociale des personnes polyhandicapées et de leurs familles.

Ils constituent des partenaires essentiels dans une logique de prévention, d'accompagnement précoce et de sécurisation des parcours des personnes polyhandicapées et de leurs familles.

Le CRPO développera des coopérations avec ces acteurs afin de favoriser le repérage précoce des situations de polyhandicap, l'orientation vers des ressources adaptées et l'accompagnement des familles dès les premières étapes du parcours. Ces coopérations visent également à soutenir les professionnels de la petite enfance et du repérage dans la compréhension des spécificités du polyhandicap, et à renforcer les articulations avec les secteurs sanitaire, médico-social et éducatif.

Les structures d'aide et de soutien aux aidants et à la parentalité seront mobilisées pour contribuer à l'information, à l'orientation et au soutien des proches aidants, dans une logique de prévention de l'isolement, d'épuisement et de ruptures de parcours. Elles pourront être associées aux actions de sensibilisation, de formation, de partage de ressources et aux groupes de travail portés par le CRPO, afin de favoriser une approche globale, coordonnée et respectueuse des besoins des familles.

À travers ces coopérations, le CRPO entend renforcer la continuité des parcours, soutenir les familles dans la durée et contribuer à une meilleure articulation entre les temps de vie, les acteurs et les dispositifs intervenant autour de la personne polyhandicapée.

➢ Les acteurs de la scolarité et de l'enseignement

Ces acteurs seront mobilisés pour améliorer l'inclusion scolaire des jeunes polyhandicapés, développer les unités d'enseignement polyhandicap, favoriser les passerelles scolaires et extra-scolaires, et participer aux actions de formation, de recherche et d'innovation.

Le CRPO pourra notamment les solliciter pour :

- Mener une réflexion visant à améliorer l'inclusion des jeunes polyhandicapés dans le milieu scolaire de droit commun. Une réflexion sera notamment organisée avec des représentants des établissements scolaires du primaire et du secondaire, des représentants des mairies et des conseils départementaux, des représentants des établissements et services médico-sociaux, de représentants des personnes polyhandicapées et des parents, des représentants des enseignants, pour faciliter l'installation, dans les meilleures conditions pour tous ces acteurs, d'UEE Polyhandicap et la mise en place de passerelles entre UEE Polyhandicap et activités scolaires et extra-scolaires, etc.
- Réaliser un retour d'expérience, en lien avec l'ARS, l'Éducation nationale et le CREAI, sur le fonctionnement des UEE polyhandicap.
- Participer à des actions conjointes de sensibilisation et de formation du corps enseignant en lien avec PAS et EMAS.
- Alimenter le fonds documentaire du site Internet et participer à la rédaction de la newsletter ;
- Participer à des actions de recherche et d'innovation autour de l'apprentissage des jeunes polyhandicapées (supports, méthodes, outils, etc.).

Niveau 3 : Les coopérations opérationnelles et thématiques

Le réseau d'appui, de production et de ressources

Ce troisième niveau de coopération vise à soutenir l'action du Centre Ressources par la mutualisation des expertises, la production de ressources, le développement des compétences et l'innovation des pratiques.

Il regroupe notamment :

➢ Les autres Centres Ressources et équipes relais du territoire

Le CREAI ORS et les autres Centres Ressources (CRA, Equipes Relais handicaps Rares, Centre Ressources Intim'Agir, Cap Parents, Centres Ressources maladies rares, etc.) seront mobilisés pour :

- Un partage des fonds documentaires de chaque Centre Ressources
- La mise en synergie des expertises respectives dans le cadre d'actions de formations, de sensibilisation, etc.
- L'organisation conjointe de manifestations, d'évènements, de webinaires, colloques, de journées d'étude, etc.
- La participation au contenu de la newsletter du CRPO Occitanie
- L'identification par le CRPO au sein de son groupe de parents ressources, de volontaires pour participer à des actions de sensibilisation, de formation, d'innovation ou de recherche menées par les autres Centres Ressources

➢ Le réseau national des Centres Ressources Polyhandicap

Le CRPO Occitanie participe activement à ce réseau, dans une logique de partage d'outils, de retours d'expérience, d'organisation d'évènements communs et d'amélioration continue des pratiques.

À ce jour, il existe 10 CRP :

- CR SCOPOLY (Bretagne)
- Pôle Ressources Polyhandicap Bretagne
- CESAP Formation (75)
- Centre Ressources Multi Handicaps (75)
- Association Ressources Poly Hauts-de-France
- Centre Information Ressources Polyhandicap Belgique (CIREP)
- Centre Ressources Polyhandicap Grand Est (CRPGE)
- Centre Ressources Polyhandicap Bourgogne-Franche-Comté
- Centre Ressources Polyhandicap Occitanie
- Centre Ressources polyhandicap Guadeloupe

Constitués en **collectif** :

- Une réunion trimestrielle sur échange de pratiques, appui, conseil
- Un colloque annuel polyhandicap
- Un partage des outils et support

➢ Les centres de formation et les formateurs ressources

Ils seront sollicités pour :

- Actions de formations et de sensibilisation ;
- Enrichissement du fonds documentaire ;
- Cartographie des acteurs ;
- Réponse aux bénéficiaires du CRPO qu'il leur aura réorientés ;
- Participation à des échanges, des journées d'études, des webinaires, des colloques sur des sujets transversaux en lien avec le polyhandicap.

Un réseau de FORMATEURS « RESSOURCES » au sein des divers organismes de formation du secteur médico-social, social et paramédical sera constitué.

➢ Les acteurs de la recherche et de l'innovation,

Les acteurs de la recherche et de l'innovation avec lesquels le CRPO favorisera l'émergence et le développement de projets, la valorisation des pratiques existantes et son positionnement dans l'écosystème régional et national de la recherche et de l'innovation.

Les actions de recherche et d'innovation soutenues par le Centre Ressources Polyhandicap Occitanie s'inscrivent prioritairement dans une logique de recherche appliquée, d'amélioration des pratiques professionnelles et de valorisation des initiatives existantes, en lien étroit avec les besoins du terrain.

À ce titre, le CRPO s'engage à se mettre en lien avec les structures et acteurs existants menant des travaux de recherche sur le polyhandicap, à assurer une veille sur les connaissances et projets en cours, et à contribuer à la diffusion des résultats auprès des professionnels et des familles. Lorsque cela est pertinent, le CRPO pourra également être associé ou participer à des projets de recherche, en lien avec ses partenaires, dans une logique de co-construction et d'appui aux pratiques.

Le CRPO identifiera les actions à mener dans les domaines de la recherche et de l'innovation au moyen des partenaires volontaires des groupes de travail thématiques. Il pourrait s'agir de :

- Repérer les acteurs de l'innovation et de la recherche sur le territoire (industriels, Start Up, centres de recherche, etc.) ;
- Repérer et valoriser les pratiques, outils et projets existants au sein des structures partenaires du CRPO (site Internet, colloques, webinaires, etc.) ;
- Favoriser l'émergence et accompagner le développement de projets d'innovation et de recherche ;
- Fédérer et animer un réseau de personnes ressources au sein des partenaires volontaires ;
- Positionner le CRPO dans l'écosystème de la recherche et de l'innovation.

9. Moyens d'actions prioritaires en 2026

Nos moyens d'actions prioritaires

1. **Réseau et coopérations**
 - Cartographie des acteurs et personnes ressources au niveau régional
 - Développement du travail en réseau avec les autres Centres Ressources
 - Créer des liens avec le secteur de l'Innovation et la Recherche Scientifique

2. **Accueil, Orientation, Soutien**
 - Ouverture des temps d'accueils de proximité sur rdv
 - Mise en place d'un accueil physique et téléphonique
 - Organisation d'évènements pour les personnes concernées et leurs aidants

3. **Information & Diffusion**
 - Création et alimentation du site internet
 - Mise en place et diffusion d'une veille documentaire et événementielle

4. **Développement des compétences**
 - Répertorier et diffuser les formations existantes
 - Création et diffusion d'une formation « socle » sur le polyhandicap
 - Programmation d'une journée régionale polyhandicap 2026/2027

5. **Conseil & Coopération**
 - Appui aux établissements (projets d'établissement, matériel, organisation)
 - Conseils personnalisés pour les familles et les professionnels

Le plan d'actions 2026



Axe 1 – Faire réseau : identifier, relier, fédérer

- Constituer et consolider les relais territoriaux,
- Identifier les acteurs, les ressources, les besoins sur chaque territoire,
- Communiquer sur l'ouverture du CRPO (site internet, newsletter …
-

Axe 2 – Développer les compétences des acteurs : informer, sensibiliser, former

- Identifier les besoins
- Identifier les supports et formations spécifiques existants – les faire connaître
- Proposer des actions de formation spécifiques au polyhandicap sur le territoire

Axe 3 – Soutenir et organiser des actions fédératrices sur le territoire

- Soutien aux initiatives locales portées sur les territoires
- Préparation d'une journée régionale dédiée au polyhandicap fin 2026 / début 2027

10. Plan d'actions et objectifs à 5 ans

En déclinaison de nos missions et des attendus du cahier des charges ARS Occitanie, les objectifs et le plan d'actions sur les 5 ans à venir sont les suivants :

Informer, répertorier, centraliser et diffuser les ressources sur le polyhandicap

Dans le cadre de ses missions, le Centre Ressources Polyhandicap Occitanie développera une stratégie structurée d'information, de capitalisation et de diffusion des ressources relatives au polyhandicap. Cette stratégie vise à améliorer l'accès à une information fiable, lisible et actualisée, au service des personnes polyhandicapées, de leurs familles, des proches aidants et des professionnels.

À cette fin, le CRPO concevra et mettra à disposition différents outils de communication et de valorisation de ses actions : supports de présentation du Centre Ressources (plaquettes, brochures, documents d'information), ainsi qu'une newsletter et un site internet dédié. Ce site aura vocation à constituer un point d'entrée et de référence sur le polyhandicap en Occitanie, en centralisant les informations utiles et en proposant des ressources adaptées aux différents publics.

Le site internet du CRPO mettra notamment à disposition des guides pratiques, des outils et repères méthodologiques, des webinaires, des vidéos, des ressources documentaires, ainsi que des liens vers des sites partenaires et des initiatives existantes. Il permettra également de valoriser les travaux, productions et événements portés par le Centre Ressources, dans une logique de partage des savoirs, de diffusion des bonnes pratiques et de soutien aux acteurs du territoire.

Personnes polyhandicapées et familles

- Constituer une **cartographie régionale des ressources** pour répondre aux besoins des familles : services, établissements, associations spécialisées (en s'appuyant sur Handidonnées, ViaTrajectoire...).
- Diffuser des informations fiables sur : inclusion, soins, loisirs, accompagnement, communication, droits, solutions de répit.
- Organiser une **veille documentaire et scientifique**, en lien avec les autres Centres Ressources régionaux et nationaux.
- Rendre accessibles des **ressources documentaires** produites par les centres partenaires, dans une logique de complémentarité.

Professionnels médico-sociaux, sanitaires, éducatifs

- Diffuser les **RBPP**, outils, méthodes validées scientifiquement.
- Mettre à disposition des **supports techniques** (communication, matériel spécialisé, adaptation architecturale ou organisationnelle).
- Produire ou relayer des **outils pratiques** pour l'accompagnement au quotidien.

Partenaires institutionnels

- Alimenter l'ARS et les délégations départementales en données issues des sollicitations, démarches d'observation et retours du terrain.
- Participer à des enquêtes, études, travaux régionaux sur le polyhandicap.

Fédérer l'expertise et les compétences en lien avec le polyhandicap

Animation d'un réseau régional

- Construire un **réseau interprofessionnel** réunissant : médico-social, sanitaire, éducation, petite enfance, loisirs, organismes gestionnaires, associations familiales.
- Favoriser l'articulation entre acteurs de l'enfance, adolescence et âge adulte (transitions, continuité du parcours).

Mise en relation et coopération inter-acteurs

- Organiser des **rencontres, échanges, journées d'étude, groupes thématiques**, formations croisées entre professionnels.
- Mobiliser des experts régionaux, nationaux ou européens autour de problématiques identifiées.
- Encourager les coopérations entre établissements (partage d'outils, mutualisation, innovation).

Expertise accessible aux acteurs généralistes

- Apporter un **appui-conseil** à l'ensemble des acteurs ~~aux professionnels non spécialistes~~ : communication, méthodes d'accompagnement, matériel, compréhension du polyhandicap.
- Soutenir l'appropriation des RBPP et promouvoir les pratiques fondées sur des données probantes.

Développer les compétences des professionnels et des proches aidants

Le développement des compétences des professionnels et des proches aidants constitue un levier essentiel pour améliorer la qualité des accompagnements et favoriser des réponses adaptées, cohérentes et respectueuses des besoins des personnes polyhandicapées tout au long de leur parcours de vie. Face à la complexité du polyhandicap et à l'évolution des pratiques, le Centre Ressources Polyhandicap Occitanie inscrit ses actions dans une logique de montée en compétences partagée, croisant les expertises professionnelles et les savoirs expérientiels des familles.

Dans la continuité des principes d'action portés par le CRPO, l'ensemble des actions de formation, de sensibilisation et de soutien sont pensées avec les familles. Lorsque cela est pertinent, le CRPO proposera des actions conjointes associant professionnels et proches aidants, afin de favoriser une compréhension partagée des enjeux, des besoins et des pratiques d'accompagnement. Il s'attachera également à valoriser une expertise croisée au sein des formations, en associant des familles et proches aidants comme intervenants ou contributeurs, aux côtés des professionnels.

Ces actions visent à diffuser les recommandations de bonnes pratiques, à encourager les approches interprofessionnelles, à soutenir la réflexion éthique et à accompagner l'évolution des pratiques, dans une logique de co-construction et de partenariat durable, au service d'un accompagnement global, coordonné et de qualité.

Le CRPO veillera à diversifier les formats de transmission des connaissances et de partage des pratiques, notamment par des ressources numériques, des supports accessibles à distance et des temps d'échange adaptés aux disponibilités des différents publics.

Formations pour les professionnels

- Organiser des formations interprofessionnelles (médecins, paramédicaux, éducateurs, enseignants, animateurs…).
- Proposer des actions de sensibilisation, des communications scientifiques, des actions de promotion des RBPP.
- Contribuer à l'évolution des projets d'établissement, à l'adaptation du matériel et de l'architecture des structures.
- Soutenir la réflexion éthique dans l'accompagnement.

Formations et soutien aux proches aidants

- Développer des **actions de formation**, de sensibilisation et de pair-aidance destinées aux proches aidants.
- Proposer des ressources pratiques : inclusion, vie quotidienne, loisirs, communication, orientation vers des solutions de répit.

Participer à l'élaboration des politiques publiques

Interlocuteur de référence pour l'ARS et partenaires institutionnels

- Contribuer à l'analyse des besoins des personnes polyhandicapées et à l'évolution de l'offre.
- Porter les enjeux identifiés dans les territoires, grâce au réseau et aux retours des familles.
- Appuyer l'ARS dans des situations complexes par une expertise partagée.

Observation et analyse des besoins

- Analyser les sollicitations reçues, les tendances émergentes, les zones de fragilité.
- Participer à des enquêtes et études visant à mieux connaître les besoins des personnes en situation de polyhandicap et de leur entourage en Occitanie.

Force de proposition et d'innovation

- Soutenir l'émergence de projets innovants au service des personnes polyhandicapées.
- Promouvoir des démarches expérimentales fondées sur la recherche, les savoirs d'usage et l'expertise professionnelle.

Soutenir les proches aidants

Accueil, écoute et accompagnement

- Proposer un **accueil personnalisé**, physique et téléphonique.
- Soutenir les familles tout au long du parcours : annonce diagnostique, aggravation de l'état de santé, transitions, ruptures.
- Permettre l'accès à : groupes de parole, webinaires, ateliers thématiques, espaces d'accueil de proximité.

Orientation et solutions concrètes

- Offrir un appui pour identifier les solutions adaptées :
 - Inclusion scolaire ou sociale,
 - Répit,
 - Loisirs adaptés,
 - Dispositifs d'accompagnement.

Valorisation des savoirs expérientiels

- Reconnaître et relayer le savoir des familles, "premiers experts", auprès des professionnels.
- Encourager la pair-aidance et la co-construction de réponses adaptées.

Ciblage spécifique

- Mettre en place des actions adaptées pour :
 - Les jeunes parents,
 - Les fratries,
 - Les aidants en situation d'épuisement.

Proposer un appui aux établissements médico-sociaux, sanitaires, éducatifs et aux organismes gestionnaires

- Conseiller les établissements dans l'évolution de leurs projets d'établissement, organisations, matériels, pratiques professionnelles.
- Soutenir les équipes dans l'analyse des besoins, l'ajustement de l'accompagnement et la réflexion éthique.
- Structurer un **réseau régional de personnes-ressources** médicales et paramédicales intervenant auprès des personnes polyhandicapées.
- Favoriser les liens entre hôpitaux, médecins spécialistes, EMS et professionnels de ville.
- Soutenir les transitions enfant/adulte et diffuser les bonnes pratiques de soins et rééducation.
- Produire et diffuser des repères sur les adaptations nécessaires pour accueillir un enfant polyhandicapé dans des environnements spécifiques ou inclusifs.
- Renforcer les savoirs partagés entre familles et professionnels pour soutenir les apprentissages et la participation sociale.
- Organiser des rencontres stratégiques pour optimiser l'organisation humaine et matérielle des établissements.
- Mobiliser l'intelligence collective dans une logique d'amélioration continue de la qualité.

11. Démarche Qualité et RBPP

La démarche d'amélioration continue de la qualité prend appui sur les missions et les prestations définies dans le projet de service.

Les modalités d'évaluation des activités et de la qualité des prestations

Les évaluations annuelles auront pour objet :

- De vérifier que le CRPO remplit bien le rôle qui lui est assigné ;
- De s'assurer qu'il répond bien aux attentes des personnes polyhandicapées, des familles et des professionnels ;
- D'ajuster, le cas échéant, ses modalités d'organisation et de fonctionnement si les premiers et seconds points n'étaient pas remplis.

Deux catégories d'évaluation seront organisées :

- Une évaluation sur la qualité des prestations et de la réponse apportée au regard des attendus ;
- Une évaluation par les acteurs du CRPO sur l'organisation et le fonctionnement mis en place.

Le CRPO proposera lors du rapport d'activité après une année de fonctionnement les indicateurs d'évaluation qui seront analysés annuellement. Les indicateurs retenus seront précis, mesurables ou appréciables.

Ils permettront :

- De mesurer la pertinence et l'efficacité de l'organisation et du fonctionnement mis en place ;
- De suivre la progression dans le temps de l'activité du Centre Ressources ;
- D'évaluer les résultats obtenus au regard des attendus de départ.

Ils seront collectés auprès de la responsable et des référents territoriaux par l'assistant du CRPO, intégrés au rapport d'activité transmis à l'ARS et présentés annuellement au comité de pilotage.

La responsable s'appuiera sur ces indicateurs pour proposer, le cas échéant, au comité de pilotage des modifications dans l'organisation et le fonctionnement du centre.

Par ailleurs, les prestations collectives de type formations, actions de sensibilisation, webinaires, colloques, etc. feront l'objet, sur le moment, d'une enquête de satisfaction auprès des participants visant à analyser le degré de satisfaction et les axes d'amélioration à déployer pour les prochains évènements.

Une évaluation par les référents territoriaux et la responsable sera réalisée sur ces douze mois, au terme de laquelle des ajustements seront, le cas échéant, proposés au COPIL et mis en œuvre par le porteur administratif ASEI et la responsable.

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

Conformément à l'article L. 311-3 de la Loi du 02/01/2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale : « l'exercice des droits et libertés individuelles est garanti à toute personne prise en charge par les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur » lui sont notamment assurés :

- La confidentialité des informations ;
- L'accès à toute information ou document relatif à la prise en charge, sauf dispositions législatives contraires.

Dans le cadre de ses activités, le CRPO est amené à recueillir et conserver des données qui peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé. Ce traitement est effectué dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les bénéficiaires du CRPO peuvent exercer leur droit d'opposition au recueil et au traitement de données nominatives les concernant, dans les conditions fixées par cette loi.

Le consentement à l'utilisation des images des personnes bénéficiaires ou de leur représentant légal est systématiquement recueilli avant la prise d'image. Ce consentement est limité aux situations précisées dans le document signé et révocable à tout moment.

La bientraitance, la prévention et la lutte contre la maltraitance

La démarche de bientraitance s'inscrit dans la démarche générale d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité, dans la mesure où elle vise l'amélioration de la qualité de vie de tous, personnes accompagnées, personnels et familles.

Une place particulière est réservée à la notion de bientraitance et de prévention de la maltraitance tout au long de l'accompagnement proposé.

Elle apparaît notamment au travers de :

- La recherche de la satisfaction des besoins et attentes de la personne et de ses proches aidants → intégration des parents et représentants des associations de familles et de personnes polyhandicapées au COPIL et au sein des groupes de travail thématiques + enquêtes de satisfaction ;
- La mise en place d'une organisation et d'un fonctionnement visant à couvrir le territoire au plus près du lieu de domiciliation des bénéficiaires → Référents territoriaux + structures ressources + facilité d'accès au site principal (horaires, proximité transports, Visio) ;
- La formation continue des professionnels notamment à la notion de bientraitance, aux bonnes pratiques professionnelles, à la connaissance des populations accompagnées
- La mise en place de communautés de pratiques, de retour d'expérience des professionnels
- L'existence de procédures et d'outils de signalement
- Le développement d'un travail en équipe interdisciplinaire
- L'information des personnes et des proches aidants sur l'accompagnement, sur leurs droits et libertés
- Du développement d'une démarche d'amélioration continue de la qualité reposant sur une grande expérience associative.

L'ASEI est engagée dans une politique de prévention de la maltraitance. Le recueil et le traitement des évènements indésirables à l'initiative des professionnels, des réclamations à l'initiative des personnes accompagnées et des familles, font l'objet de procédures et d'une communication régulière auprès des différents acteurs. Ils sont traités par la direction et font l'objet d'une analyse consolidée par la direction qualité du siège en vue de mettre en place des actions préventives associatives et de développer l'amélioration continue de l'accompagnement.

L'ASEI a ainsi élaboré des procédures communes à tous les établissements pour veiller à la sensibilisation des professionnels sur la vigilance requise à toute situation de maltraitance. Sont ainsi déclinés les protocoles de déclaration de signalement judiciaire (à destination du parquet) et d'EIG - évènements indésirables graves (à destination de l'ARS et du Conseil Départemental). Sont intégrés à ces protocoles :

- Une attention particulière portée à la protection des victimes
- Une adaptation des actions correctives et préventives
 - À la population accompagnée
 - Aux spécificités des établissements
- Un suivi systématique des actions engagées

La promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance font l'objet d'informations, de rappels, de formations, d'instances cliniques. Les RBPP y sont abordées et leurs contenus sont accessibles à tous les professionnels

ANNEXE – RÉFÉRENTES TERRITORIALES

Centre Ressources Polyhandicap Occitanie – Mis à jour le 21/10/2026

Département	Nom du référent territorial	Jour de présence	Établissement / service d'origine (mise à disposition)	Fonction / corps de métier	Téléphone Pro	Email	Etablissement d'exercice
Ariège/Haute-Garonne	**Floriane CHASSERAY / Julia SATGÉ**	Du lundi au vendredi	Les amis de l'enfance / ASEI	Kinésithérapeute / Responsable CRPO	07 88 16 43 63	floriane.chasseray@lesamisdelenfance.org / julia.satge@asei.asso.fr	MAS Rosine BET / CRPO
Aude	**Lisa REMOLU**	Jeudi	AFDAIM ADAPEI 11	IDE	06 80 81 86 81	lisa.remolu@afdaim.org	SAMSAH TSA
Aveyron	**Elise MARCHAND**	Jeudi	FONDATION OPTEO	Coordinatrice	05 65 70 19 65	elise.marchand@fondationopteo.fr	MAS La Boraldette
Gard	**Audrey DESSAILLOUD**	Jeudi	LES CIGALIERES	Psychomotricienne	06 22 39 47 75	a.desailloud@cigalieres.fr	MAS Les Ferrières
Gers	**Aurore COMONT**	Jeudi	ANRAS	Educatrice spécialisée	05 62 60 61 70	a.comont@anras.fr	IME Mathalin
Hérault	**Ludivine MONTAGNAC**	Jeudi	ADAGES	Psychologue	07 89 49 08 90	l.montagnac@adages.net	EEAP « Coste Rousse »
Lot	**Recrutement en cours**						
Lozère	**Christine LALLEMANT**	Jeudi	Le clos du nid	Educatrice spécialisée	06 07 37 39 81	c.lallemant@closdunid.fr	MAS Aubrac
Hautes-Pyrénées	**Camille GALLEGO**	Jeudi	ASEI	Educatrice spécialisée	07 65 24 58 66	camille.gallego@asei.asso.fr	FAM Jean Cadorne
Pyrénées-Orientales	**Claire PAULIN GUILHEMSANG**	Jeudi	APF	Educatrice spécialisée	04 68 68 77 30	claire.paulin-guilhemsang@apf.asso.fr	MAS Fil Harmonie
Tarn	**Recrutement en cours**						
Tarn-et-Garonne	**Anne BEAUVILLE**	Jeudi	ASEI	Orthoptiste	06 31 72 37 37	anne.beauville@asei.asso.com	EEAP Fonneuve